

## COMMUNIQUE FINAL DE L'ATELIER

L'an deux mil dix-sept et les vingt-huit et vingt-neuf juin s'est tenue à l'hôtel Sahel, à Niamey, la cérémonie officielle d'installation du comité technique chargé de la préparation de la tenue des états généraux sur le foncier rural au Niger et la première réunion dudit comité, sous l'égide du Secrétariat Permanent du Code Rural, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La cérémonie d'installation a été présidée par le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, chargé de l'Elevage, en présence du Représentant adjoint de la FAO au Niger.

Dans son allocution, le Ministre délégué a rappelé que l'organisation des états généraux est une occasion de rendre opérationnelle la mise en œuvre des principes d'orientation du code rural pour répondre au besoin de sécurisation foncière des opérateurs ruraux, assurer une gestion efficace des ressources naturelles, préserver et restaurer les équilibres, développer et rentabiliser les investissements fonciers. Il a par ailleurs rappelé l'importance qu'accordent les hautes autorités du Niger, en particulier le Président de la République S.E.M. Issoufou Mahamadou, aux questions foncières, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative 3N «les Nigériens Nourrissent les Nigériens».

Le Ministre délégué a exhorté les membres du comité à s'investir pleinement pour l'accomplissement de la mission à eux confiée et a enfin remercié les partenaires techniques et financiers, en particulier la FAO qui apporte un appui technique et financier au processus en cours.

Auparavant, le Représentant adjoint de la FAO a ensuite souligné que les questions foncières font partie des activités prioritaires de son organisation et a lancé un appel à tous les partenaires techniques et financiers à se joindre à elle, pour continuer à soutenir le Niger dans l'organisation et la tenue effective de cet important événement.

Quant au Secrétaire Permanent du Code Rural, il a relevé que malgré l'arsenal juridique colonial qui a sous-tendu la gestion foncière, la principale contrainte reste la faible connaissance de ces textes par la population. Il a en outre indiqué que la décennie 1980 est marqué par l'avènement de grands débats (1982, 1984 & 1987) qui ont abouti à la mise en place du code rural en 1993 pour mieux prendre en charge la gouvernance foncière au Niger. Il a enfin demandé aux participants de suivre l'atelier avec intérêt, et de contribuer aux différents échanges en vue de s'approprier les Directives Volontaires, les CLD et le bilan de 20 ans de mise en œuvre du code rural.

Après la cérémonie officielle d'installation du comité technique en charge de la préparation et de l'organisation des états généraux, il a été procédé à une série de communications en vue d'améliorer les connaissances des membres sur les enjeux et défis fonciers actuel au Niger mais aussi et surtout sur les documents internationaux auxquels le Niger a souscrit et qui doivent servir dans le cadre de la mission du comité.

Ainsi, les principales communications s'articulent autour des aspects suivants :

- Rappel des résultats sur le bilan des 20 ans de mise en œuvre du Code rural,
- Analyse critique des recommandations issues de la dernière session du comité national du Code rural ;
- Les Cadres et Lignes Directrices de l'Union Africaine sur le foncier ;
- Les Directives Volontaires applicables pour une gouvernance responsable des régimes fonciers.

L'atelier a servi de cadre pour la tenue de la première réunion au cours de laquelle les membres ont reçu une formation sur la problématique foncière et ont élaboré un plan d'action

sur trois mois allant de juillet à septembre 2017. Le comité s'est structuré en trois commissions de travail autour des thématiques suivantes :

- Commission de travail 1: Cadre Juridique et institutionnel ;
- Commission de travail 2 : Sécurisation et aménagement ;
- Commission de Travail 3 : Nouveaux défis.

A l'issue des travaux des commissions la réunion a fixé les échéances futures pour les travaux préparatoires et la tenue des états généraux :

- **Mobilisation des ressources financières**
  - Mobilisation des ressources propres
  - Rencontre avec les PTF
  - Plaidoyer à tous les niveaux
- **Travaux du comité pendant trois mois (juillet, Août et septembre 2017)**
  - Recherche documentaire
  - Réunions techniques du comité et sous comités
  - Mobilisation des expertises locales
  - Renforcement des capacités par des expertises internationales
  - Voyages d'études
  - Finalisation des documents de travail des états généraux
- **Préparation des états généraux (octobre à décembre 2017)**
  - diffusion des documents,
  - communication ;
  - mobilisation des participants (pré-forum, ateliers, sensibilisation... ) ;
  - Invitation des participations
- **Tenue des états généraux**
  - **Durée** : trois (3) jours
  - **Lieu** : Niamey
  - **Participants** : les institutions publiques, société civile, chefferie traditionnelle, le secteur privé, les collectivités territoriales, les opérateurs ruraux, les partenaires techniques et financiers, les médias
  - **Budget** : il sera élaboré par le comité technique

Les conclusions de l'atelier ont été exposées aux partenaires techniques et financiers qui ont exprimé leur volonté d'accompagner le processus. Cependant, ils ont souhaité recevoir la feuille de route du processus de préparation des états généraux et des précisions sur les domaines dans lesquelles leur contribution est souhaitée. Le comité a pris l'engagement d'élaborer, sous semaine la feuille de route et le projet de budget

Fait à Niamey le 29 juin 2017

Le Comité technique